



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 109/2025

PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU SEIN DE LA COMMUNE DURANT LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE LE LUNDI 07 JUILLET 2025

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2211-1, L.2212-1 L.2212-2 et L.2213-4,

VU le Code des Communes,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement au sein de la commune,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la 3^{ème} étape du **Tour de France**, la **caravane venant de Haisnes traversera la rue Ignace Humblot et une partie de la route Nationale 941 à Auchy-les-Mines le Lundi 07 Juillet 2025.**

ARRÊTE

Article 1 -

La circulation des véhicules sera interrompue et interdite sur l'entièreté de la rue Ignace Humblot à partir de 12h00 durant le passage des caravanes et jusqu'à la fin du passage des coureurs.

Article 2 -

Afin de sécuriser le passage des coureurs, le stationnement des véhicules sera interdit rue toute la rue Ignace Humblot à partir du dimanche 06 Juillet 16H00 jusqu'au lundi 07 Juillet fin du passage des coureurs.

Le stationnement sera également interdit le lundi 07 juillet de 07h00 à 19h00 sur toute la place Jean Jaurès présence d'animations organisées par le service jeunesse à cette occasion.

Retransmission de l'étape sur écran géant avec buvette.

Article 3 -

Des informations « routes barrées » seront mises en place par les Services Techniques au sein de la commune.

- Rue Jeannette Prin intersection Joliot curie
- Rue Raoul Briquet intersection Place Germinal
- Rue Raoul Briquet intersection rue du 14 juillet

- Rue du Calvaire intersection Chemin de Cuinchy
- Rue Casimir Beugnet intersection rue de la Fermette
- Rue Florent Evrard Maison pour Tous
- Rue Florent Evrard intersection rue Saint Just

Toute la rue Ignace Humblot sera également sécurisée par la présence de Barrières aux intersections suivantes :

- Sortie parking de la friterie
- Rue Raoul Briquet
- Rue Florent Evrard
- Rue Casimir Beugnet
- Place Jean Jaurès
- Impasse Arthur Lamendin
- Impasse entre le 136 et le 152 rue Humblot
- Sortie Parking Médecin – 129 rue Humblot
- Sortie garages – 130 rue Humblot
- Rue Jean Rostand
- Impasse Léon Gambetta
- Rue Emile Basly
- Rue Edmond Grenier
- Rue des Marronniers
- Rue Raymond Wacheux

Ainsi qu'au niveau de la Route Nationale aux intersections

- Rue Vinci
- Rue Raymond Wacheux des deux côtés de la RD941
- Rue du Calvaire

Article 4 –

De la signalisation pour les riverains souhaitant accéder où sortir de chez eux sera mise en place par les services techniques ainsi que la signalisation indiquant les déviations et routes barrées dans l'ensemble de la commune.

Article 5 -

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE Benoît du Commissariat de Béthune
- Le Responsable du Commissariat D'AUCHY-LES-MINES Monsieur DEGROOTE Mickael Sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :
- Au Lieutenant Bruno URACZ du Centre de Secours de Haisnes,
- Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
- Au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens,
- A la société de transports TADAO,
- Aux services techniques municipaux.
- A la Préfecture du Pas-de-Calais
- A la Sous-Préfecture de Bethune

Fait à Auchy-Les-Mines,
Le 3 Juin 2025



Monsieur le Maire
Jean-Michel LEGRAND
Jean-Michel LEGRAND.